



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2016**





SOMMAIRE

1. MOT DU COMITÉ	p.1
2. L'ADAP EN SUISSE	p.2
3. PROJET TANZANIE	p.4
4. PROJET MADAGASCAR	p.8
5. RÉFLEXION SUR LA CHASSE	p.11
6. ÉTATS FINANCIERS	p.14
7. LISTE DU COMITÉ 2016	p.20
8. REMERCIEMENTS	p.20

Association pour le Développement
des Aires Protégées (ADAP)
15 rue des Savoises, 1205 Genève
(+41) 022 320 76 75
info@adap.ch, CCP : 17-212756-1,
www.adap.ch

L'ADAP

Fondée en 1997, l'ADAP est une ONG suisse basée à Genève. Fruit d'une réflexion critique sur les politiques de conservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles en Afrique, l'ADAP entend aider les communautés avec lesquelles elle travaille à faire de la protection de l'environnement un facteur de développement. L'ADAP est membre de la Fédération Genevoise de Coopération et collabore avec de nombreux acteurs publics.

MOT DU COMITÉ

Chers membres, Chers partenaires,
Chers amis,

L'année 2016 fut intense pour l'équipe ADAP puisque nous avons démarré un nouveau projet à Madagascar, entamé une nouvelle phase pour la Tanzanie et continué à être actifs en Suisse avec plusieurs événements et la fabrication de cosmétiques naturels. Rien de tout cela n'aurait été possible sans le travail bénévole du comité et des membres actifs. Malgré la motivation et l'important travail fourni par tous, l'ADAP continue de faire face aux défis d'une petite association qui doit choisir comment affecter ses ressources humaines et financières limitées. Une communication plus élaborée, une vie associative plus dense ou même une action de plaidoyer plus importante seraient de rigueur. Cependant, l'ADAP n'aurait pas sa raison d'être sans projets solides et pertinents et nous avons donc, une fois de plus, mis la priorité sur la gestion des projets en Afrique. Trouver de nouvelles ressources financières et humaines afin d'être plus visibles et diversifier nos projets au Nord comme au Sud seront donc une priorité pour l'année à venir.

L'année 2017 sera également l'année des 20 ans de l'ADAP. Cet anniversaire nous donnera l'occasion de faire une rétrospective des deux décennies écoulées et il nous permettra également de nous projeter dans l'avenir et définir quelle ADAP nous voulons pour contribuer à une gestion durable des ressources naturelles aux abords des aires protégées africaines, des espaces sous pressions croissantes suite à la généralisation de la destruction des milieux et au manque de reconnaissance des droits des communautés locales.

Le comité de l'ADAP



L'ADAP EN SUISSE

Continuant sur la lancée de 2015, l'ADAP a participé à plusieurs manifestations et a également organisé ses propres événements en 2016. Petit aperçu de l'année écoulée :

Spectacle "Dans la peau du monde" organisé par la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) en janvier 2016. L'ADAP était présente lors d'une soirée du spectacle, lui permettant de présenter ses activités et ses cosmétiques naturels.

Aux Trois-Chênes, ça bouge! le 23 avril 2016. Manifestation à Chêne-Bourg dans le cadre du festival de la Terre où l'ADAP a animé un stand et proposé la création de baumes à lèvres à base de produits naturels.

Race for Gift le 29 mai 2016. Pour la deuxième année consécutive l'ADAP était une des associations de la course solidaire Race for Gift. Malheureusement seuls 3 participants ont couru pour nos couleurs, ce qui n'a pas permis de couvrir les importants

frais d'inscription. Ce constat nous a amené à nous désengager de cette course à l'avenir.

Exposition photos de l'ADAP au Nyamuk à Genève tout le mois de septembre 2016. « Voyage en Afrique, au cœur des relations Homme-Nature » a été exposé dans ce restaurant – agence de voyage, et a donné lieu à un vernissage le 14 septembre en présence du comité et de sympathisants.

Ateliers de **création de cosmétiques** naturels à Genève et Lausanne en novembre et décembre 2016. Cinq ateliers ont été organisés par l'ADAP pour produire ses cosmétiques pour les fêtes de fin d'années. Les bénévoles ont répondu présents à Lausanne et ont été un peu plus difficiles à trouver sur Genève, peut-être parce que les intéressés avaient déjà participé l'année d'avant. Nous avons fabriqué plus de 700 unités de produits et nous remercions toutes les personnes qui y ont contribué !



Marché de Noël Solidaire à Lausanne du 8 au 10 décembre 2016. Pendant trois jours, l'ADAP a tenu un stand à Pole Sud pour y proposer ses cosmétiques naturels, le miel tanzanien et des calendriers. Les ventes ont été moins bonnes qu'espérées mais l'ambiance fut très conviviale.

Marché des créatrices au Vallon le 16 décembre 2016. Les produits de l'ADAP ont été également proposés lors de ce premier marché de Noël au quartier du Vallon à Lausanne.

La présence de l'ADAP sur Lausanne fut très intéressante du point de vue du réseautage avec d'autres associations vaudoises œuvrant pour le développement ainsi que pour nous faire mieux connaître du grand public au-delà des frontières genevoises.



Cependant du point de vue financier, nous tirons un bilan mitigé de toutes les manifestations organisées en 2015 et 2016 puisque ces événements ont généré peu de dons et l'adhésion de seulement quelques nouveaux membres. Finalement, seuls la vente de cosmétiques et l'édition 2015 de Race for Gift ont permis de dégager des bénéfices, une fois les frais de production et d'inscription déduits.

S. Mermod



REJOINDRE L'ADAP

L'ADAP existe grâce au soutien de ses membres. Si vous souhaitez contribuer au développement de ses activités, rejoignez-nous en tant que membre et restez ainsi informés sur l'évolution de nos actions. Pour ce faire, n'attendez pas et remplissez de suite le formulaire d'adhésion qui se trouve sur notre site Internet ! www.adap.ch

PROJET EN TANZANIE

GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES À INYONGA



Objectifs du projet

Le projet mené dans l'ouest de la Tanzanie vise deux objectifs : 1) appuyer la mise sur pied de zones de gestion communautaire des ressources naturelles et de mécanismes pour assurer cette gestion et 2) soutenir le développement d'activités génératrices de revenus bénéficiant aux communautés villageoises. Durant plusieurs années, le projet a accompagné le processus de planification et de mise en place d'une gestion durable des terroirs villageois. Cette activité s'est terminée au cours de la phase V, 2014 – 2016 (pour plus de détails se reporter à notre rapport d'activités 2015). L'année 2016 a donc marqué un tournant, le projet, se concentrant dorénavant sur l'appui à la gestion de la zone apicole de Mlele par l'association d'apiculteurs d'Inyonga (IBA), ainsi que sur la poursuite de l'appui aux activités génératrices de revenus.

Activités conduites en 2016

Le projet a connu une interphase de plusieurs mois (mars à juillet) suite à un long processus de validation de la phase VI par la

FGC. Lors de cette interphase, un niveau d'activités réduit a pu être maintenu, particulièrement la surveillance de la zone apicole de Mlele, avec des patrouilles réalisées en partenariat avec le *Tanzania Forest Service* (TFS) et le District de Mlele.

Suite à la démission du coordinateur de projet au terme de la phase précédente, l'ADAP a recruté un nouveau coordinateur M. Halfani, qui s'avère être une excellente recrue et qui a impulsé une nouvelle dynamique au niveau de l'équipe d'appui du projet. Un effort particulier a été porté sur la gestion de la zone apicole de Mlele par IBA.

Les écovigilants villageois ont bénéficié de nouvelles formations, tant financées par le projet que par un financement complémentaire de la fondation PAMS.



C'est ainsi les 30 écovigilants villageois qui ont suivi ces formations, ce qui a permis une forte re-motivation de l'équipe.

Les véhicules du projet achetés d'occasion, il y a 8 ans pour le plus récent, se sont considérablement dégradés et ne pouvaient plus assurer leur mission. Un nouveau pick-up a donc été acquis, et les patrouilles ont repris dès le mois de juillet sur une base régulière. De nombreux contrevenants ont été arrêtés (plus de 40 personnes), tant pour des infractions liées à l'exploitation forestière illégale, que pour des cas de braconnage. Un suivi important est fait au niveau de l'instruction par la justice de ces actes, qui ont conduit à des condamnations lourdes, notamment pour les cas de braconnage.

En parallèle, le plan de gestion de la zone apicole a été révisé et est en attente de validation par le Ministère des Ressources Naturelles. Enfin, le suivi de la faune s'est poursuivi, avec une nouvelle formation

délivrée aux écovigilants villageois pour l'utilisation des pièges photographiques par M. Claude Fisher de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia). Les résultats de la session conduite en novembre sont extrêmement prometteurs et confirment la haute valeur écologique de la réserve.

Sur un autre plan, le suivi de la production apicole a de nouveau confirmé une production de près de 40 tonnes en 2016 sur la zone apicole, bénéficiant principalement aux apiculteurs de IBA. En matière de soutien à l'apiculture, IBA, suite à la labellisation de ses produits par le *Tanzania Bureau of Standards* et la *Tanzania Food and Drug Administration*, commercialise son miel à un meilleur prix aujourd'hui.

Le projet a continué à soutenir IBA pour lui permettre de participer aux foires de commercialisation au niveau national. Par contre, l'interphase de plusieurs mois a





consommé la majorité des ressources financières épargnées par IBA lors des deux années précédentes. L'association a par ailleurs conduit en 2016 le renouvellement de ses instances et le nouveau comité est composé de plusieurs nouvelles personnes, plus jeunes, ce qui a dynamisé son fonctionnement.

Suite au succès des formations pour les groupements de femmes visant à leur permettre de confectionner des batiks (tissus imprimés), de nouvelles formations ont été conduites dans les villages, permettant ainsi aux femmes de générer de nouveaux revenus.

Des formations ont été délivrées aux éleveurs visant à introduire des semences permettant de produire du fourrage pour le bétail en saison sèche, de manière à limiter les incursions dans les zones protégées. Un cycle de formation a également été délivré aux membres des comités villageois de gestion environnementale dans les 12 villages de la zone de projet. Ces formations visent à

assurer une gestion optimale des terres villageoises du point de vue de la conservation des ressources et à prévenir les conflits d'usage, notamment entre agriculteurs et éleveurs.

Publications scientifiques en 2016

Vanessa Stampfli, diplômée master HES-SO *in Life sciences* à hepia, a étudié les populations de mammifères de Rungwa River Forest Reserve gérée par le gouvernement tanzanien et pour laquelle il n'existait aucune donnée scientifique. Malgré une quasi absence de gestion, cette zone possédait en 2015 encore une grande diversité avec 47 espèces (dont 5 sur liste rouge) inventoriées au moyen de pièges photographiques. Il n'y avait pas de différence significative avec les données précédemment récoltées dans la réserve apicole de Mlele (cogérée par IBA). Toutefois, une très forte présence d'éleveurs avec leur bétail dans au nord de la réserve de Rungwa River a été constatée.

Sandy Mermod, diplômée master en géographie mention études du

développement de l'Université de Lausanne, a également publié son mémoire en 2016. Elle s'est intéressée à une zone d'étude comprenant 4 réserves forestières (dont la réserve apicole de Mlele) afin d'étudier les relations entre les ressources, les usagers et règles qui gouvernent ces réserves ainsi que l'influence de processus politico-économiques plus larges. Elle a collecté des données écologiques au moyen de pièges photos et d'images satellitaires ainsi que des données sociales par le biais d'entretiens semi-dirigés et de groupes de discussion avec tous les groupes d'acteurs. Ses résultats soulignent que malgré des ressources naturelles encore abondantes, la situation se dégrade très vite avec une avancée des terres agricoles et la surexploitation de toutes les ressources naturelles (bois, poissons, faune). La gouvernance étatique actuelle ne permet pas de gérer durablement les ressources et intensifie même les mauvaises pratiques, mettant en péril la subsistance des communautés locales à long terme.

Finalement, un article scientifique a été publié dans la revue *African Journal of Ecology* en mars 2016 par Y. Hausser, R. Tagand, E. Vimercati, S. Mermod et C. Fischer. Cet articles ayant pour titre « *Comparing survey methods to assess the conservation value of a community-managed protected area in western Tanzania* » traite des données collectées entre 2008 et 2010 concernant les moyens et grands mammifères de la réserve apicole de Mlele. L'article compare 5 méthodes pour le suivi des mammifères adapté pour une réserve communautaire et donne également les premiers résultats en termes d'inventaires puisque 49 espèces ont pu être répertoriées.

Les résultats de toutes ces publications mettent en évidence le rôle important des aires protégées qui autorisent l'exploitation des ressources et appelle à d'avantage de recherche pour mieux comprendre leurs enjeux écologiques et sociaux.

Y. Hausser



PROJET A MADAGASCAR

GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS LIMITROPHES DU PARC NATIONAL MIKEA



Objectifs du projet

Ce nouveau projet, initié par l'ADAP en août 2016 en partenariat avec l'ONG Malgache Taotsara, vise à accompagner la mise en place d'une gestion durable des forêts limitrophes du parc national des Mikea. Cette région est soumise à de fortes pressions qui contribuent à une dégradation accélérée de l'écosystème de forêts sèches et ses ressources, dont dépendent fortement tant les Mikea, population indigène originaire de cet écosystème, que les communautés locales, pour la plupart issues de vagues de migration successives. Pour y parvenir, trois grands axes ont été définis, de concert avec les communautés locales :

Tout d'abord l'appui au développement de trois nouvelles filières économiques au profit des communautés riveraines : la culture de tubercules sauvages qui représentent l'aliment de base des communautés rurales et qui sont habituellement collectées en forêt ; l'appui à la mise en place d'une apiculture moderne et ; l'appui au développement de la

culture de soie sauvage, qui comprend la récolte, le traitement et le tissage.

En parallèle, le projet vise à appuyer deux transferts de gestion afin de donner aux villageois le contrôle sur des parties des forêts limitrophes du parc Mikea, au sein desquelles ils développeront les filières apicole et de culture de soie sauvage.

Enfin, le projet vise à soutenir la redynamisation de la fédération des Mikea afin de les aider à être mieux reconnus sur le plan national et international, condition nécessaire pour leur permettre de défendre leur droits et leur mode de vie.

Compte tenu du faible niveau des capacités des partenaires locaux, ce projet demandera un accompagnement à long terme afin de parvenir à pérenniser les trois filières, accompagner la gestion des espaces forestiers par le biais des transferts de gestion, et ainsi soutenir la reforestation de la ceinture forestière autour du parc.



Activités réalisées en 2016

Suite à la réalisation d'un atelier de lancement du projet tenu en août 2016 lors de la première mission de suivi réalisée par l'ADAP (D. Hartlieb et M. Mariller), les premières activités ont été liées à l'installation du projet et au recrutement et à l'établissement de l'équipe d'appui du projet à Basybasy, ainsi qu'à l'acquisition et à la mise en place des moyens de travail (véhicule 4x4, motos). Compte tenu de l'enclavement de la zone de projet, il a été décidé de construire des bureaux à Basybasy pour accueillir l'équipe d'appui, ainsi qu'offrir des locaux aux deux associations locales qui vont être les principaux partenaires et bénéficiaires du projet lors de cette première phase, l'association Tseatseake et l'association Tahindraha. La construction entamée à l'automne 2016 doit être terminée pour le début 2017. Concernant les deux

associations partenaires, un travail de redynamisation pour la première et d'enregistrement formel par le gouvernement pour la seconde a été mené.

Toujours dans le cadre de la mise en place du projet, une prise de contact a été réalisée avec les différents partenaires et acteurs tant gouvernementaux (Madagascar National Parks, autorités régionales) que du secteur de la coopération intervenant sur les mêmes problématiques dans la région (GIZ, WWF, ONG Asity, etc.).

Par ailleurs, une collecte de données environnementales et socio-économiques représentant un état de référence initial a été lancée. Cette étape est nécessaire pour bien dimensionner l'appui à venir, et d'autre part, pour disposer d'un état de référence nécessaire pour évaluer les progrès suite à la mise en œuvre du projet.

En vue de préparer les transferts de gestion des forêts de Bahidy et de Besikeny, une délimitation des zones forestières a été entamée, visant à identifier les zones qui seront vouées à la protection, à la reforestation ou à l'utilisation durable.

Enfin les travaux préparatoires à la mise en place de l'appui pour le développement des trois filières ont également été engagés, notamment par la sélection des personnes au sein des communautés villageoises qui vont bénéficier de ces appuis, l'identification des fournisseurs nécessaires pour certains matériaux (ruches, matériel agricole pour la culture de tubercules, etc.) ou pour fournir les prestations de formation. Dans ce

contexte, un membre de l'équipe d'appui a participé à un atelier organisé par le *Kew Botanical Garden* et le gouvernement Malgache visant à développer une stratégie au niveau national pour la culture des tubercules sauvages. Les travaux préparatoires à la mise en place d'une pépinière et la fourniture des premiers plans de tubercules ont également été réalisés.

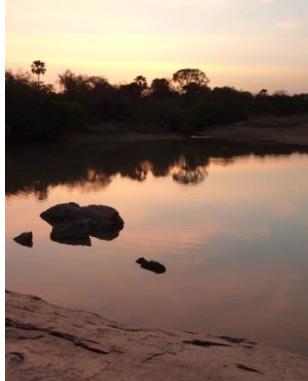
En synthèse, le projet en est à sa phase de mise en place et de démarrage, et l'année 2017 devrait voir véritablement le lancement des premières activités de terrain.

D. Hartlieb



RÉFLEXION SUR LA CHASSE

VÉRITÉS ET CONTRE-VÉRITÉS SUR LA CHASSE SPORTIVE ET SON RÔLE DANS LA CONSERVATION



La réflexion ci-dessous a été écrite par Yves Hausser en réponse à un article paru dans le journal Le Courrier de Genève du mercredi 9 septembre 2015 en p. 17 intitulé « L'argent reste le principal ennemi de la nature ». Malheureusement le Courrier ne l'a pas publié. C'est pourquoi le l'étoffons et le publions ici afin d'apporter quelques éléments au débat sur la chasse sportive.

Les médias apportent souvent des traitements relativement simplistes à des questions complexes. C'est, me semble-t-il, le cas en ce qui concerne la récente polémique sur la chasse sportive qui a suivi l'abattage illégal du lion Cecil au Zimbabwe.

Si comme vous le dites le problème est l'argent et non le fusil, c'est un peu oublier que la principale motivation à activer le fusil est justement l'argent. Et omettre également que la conservation de la nature coute très cher, particulièrement dans des pays en voie de développement qui ont légitimement des besoins plus urgents auxquels ils doivent répondre en termes de réduction de la pauvreté et d'augmentation du niveau de vie de leurs populations. Pour en revenir à la question de la

chasse, sujet éminemment émotionnel qui provoque toujours des réactions virulentes, il me paraît nécessaire de se départir de cette approche émotionnelle si le but est bien de conserver la biodiversité.

Quelques rectifications sur la chasse sportive d'abord, si la zone de chasse sur laquelle a été abattu le lion Cecil ne bénéficiait pas de quota de lions cette année-là – et c'est bien là que l'acte est illégal – la méthode consistant à appâter le grand prédateur pour le tirer est, elle, légalement autorisée au Zimbabwe, de même que dans plusieurs autres pays où la chasse au lion est autorisée. Elle permet au chasseur et au guide de chasse de s'assurer que le lion qui est abattu est bien un animal âgé, qui s'est déjà reproduit et dont l'impact du prélèvement sera donc limité sur la dynamique de population de l'espèce. De la même manière la chasse à l'arc, y compris pour ce grand prédateur est également légalement autorisée dans plusieurs pays. Ces précisions ne disculpent en rien le fameux vétérinaire tueur de Cecil et son opérateur de chasse mais visent à éviter des amalgames.

En ce qui concerne les impacts de la chasse, les chiffres que vous donnez pour le lion au Kenya – bien que surestimés quant aux 15'000 lions qui auraient peuplé le Kenya il y a 15 ans – sont révélateurs du fait que la fermeture de la chasse n'a en rien permis de maintenir les populations de lions, au contraire. De manière générale, depuis la fermeture de la chasse sportive, le Kenya a perdu quasiment toute la faune qui était située en dehors des parcs nationaux, sur des zones où le tourisme de vision est impraticable en raison de l'habitat (zones boisées où l'observation est difficile), soit une chute de près de 70 % des populations de grands mammifères sauvages depuis la fermeture en 1977.

A titre d'information, les zones de chasse à travers l'Afrique couvrent une superficie d'habitats sauvages bien plus importante que les parcs nationaux et contribuent à protéger de facto des populations importantes de grands mammifères sauvages. L'arrêt de la chasse sportive revient à retirer les incitations économiques pour maintenir à l'état sauvage ces habitats. Et la plupart de ces zones se voient converties en agrosystèmes, souvent de cultures d'exportation comme le coton ou le tabac, or la disparition de l'habitat demeure la première cause de l'érosion de la biodiversité au niveau mondial. Il est à ce titre intéressant de relever que la plupart des pays hébergeant encore des populations significatives de lions

sont des pays autorisant sa chasse, à l'image de la Tanzanie, du Zimbabwe ou de la Namibie.

Comme dans toute activité la déontologie et l'éthique ne sont pas une constante, et il est indéniable que certains opérateurs de chasse n'en ont guère. Dans ce contexte, ce qui paraît important c'est d'assurer une bonne gestion, les prérequis et paramètres sont connus (taux de prélèvements, âge limite pour pouvoir prélever un lion, etc.), ce qui manque souvent ce sont les moyens pour mettre en œuvre les politiques et les législations et la volonté politique (gouvernance et corruption).

Enfin et c'est là que l'argent n'est pas que source de problèmes, la conservation coûte cher, or la chasse sportive permet de générer des revenus qui peuvent être réinvestis dans la gestion et qui peuvent notamment permettre de compenser les dégâts produits par la cohabitation avec les grands carnivores. Le seul tourisme de vision ne permet pas – ni du point de vue de ses marchés, ni du point de vue des exigences de l'activité – de générer ces revenus pour d'immenses écosystèmes peu favorables car fortement boisés. Ainsi la réserve de Selous en Tanzanie héberge l'une des plus importantes métapopulations de lions du continent, mais c'est bien la chasse qui tout à la fois justifie le maintien de cette réserve et permet de générer les revenus nécessaires à sa gestion.

La principale menace pesant sur la grande faune africaine est aujourd'hui liée au braconnage commercial dirigé par des réseaux de trafiquants internationaux et à la destruction des habitats et non à la chasse sportive. Compte tenu de ce qui précède, il me paraît important de nuancer les propos et de collecter des informations équilibrant les points de vue sur ces questions. La sauvegarde de la faune africaine ne passe pas nécessairement par l'abandon de la chasse sportive, mais plutôt par une meilleure gestion de l'activité et par une amélioration de la gouvernance du secteur. Tourisme de vision et de chasse sont en réalité complémentaires si l'enjeu est de conserver les habitats de grande superficie nécessaire à la survie de ces espèces.

Mise à jour : Une des conséquences désastreuses de cette polémique est que faute d'une compréhension fine des tenants et aboutissants et suite au « buzz » du lion Cecil plusieurs compagnies aériennes ont annoncé ne plus accepter le transport de trophées de chasse. Cela risque d'avoir des conséquences catastrophiques sur les zones de conservation communautaires, tant au Zimbabwe où plus de 80 % des revenus des zones communales de chasse connues sous le nom de CAMPFIRE dépendent de la chasse d'un nombre limité d'éléphants, qu'en Namibie où les Conservancies dépendent également fortement des prélèvements du pachyderme. Ou quand les bonnes intentions occidentales conduisent à des effets pervers pour la conservation...

Y. Hausser



ÉTATS FINANCIERS DE L'ADAP

Version du 20.09.2017

Les comptes de l'ADAP sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 21 définies pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif. Ils ont été révisés par la Fiduciaire Chavaz & Keller, dont le rapport de révision est accessible en ligne : www.adap.ch. Les commentaires concernant le compte de résultat figurent ci-après.

Produits : En 2016, les revenus totaux de l'ADAP ont significativement baissé par rapport à l'année précédente, suite notamment à une réorientation de ses activités de terrain. En effet, fin 2015 l'association a clos son projet burkinabè, arrivé à terme après douze années d'activités. Si le projet tanzanien a pu continuer comme prévu, il a connu une interphase de plusieurs mois et le démarrage d'un nouveau projet, à Madagascar, n'a eu lieu qu'en deuxième partie de l'année 2016, si bien que dans l'ensemble les revenus des fonds affectés aux projets ont sensiblement baissé par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, les activités au Nord ont généré moins de recettes que par le passé, notamment du fait qu'il n'est pas possible de

participer quatre années de suite à la Fête de la Musique, ce qui était le cas de l'ADAP en 2016. Ainsi, l'ADAP a dû faire l'impasse sur cette manifestation, et à cela s'est ajoutée une campagne Race for Gift peu fructueuse, si bien que dans l'ensemble des recettes des manifestations sont venues à manquer pour cette année. La forte mobilisation pour la production et la vente de cosmétiques tout comme la légère augmentation des recettes de dons et de cotisations n'a pas réussi à compenser ce manque à gagner, et dans l'ensemble les revenus des activités au Nord ont donc eux aussi sensiblement baissé après pourtant plusieurs années d'augmentation régulière.

Charges : Du fait de la réduction d'entrées de fonds, les frais de fonctionnement de l'association ont été réduits au minimum en 2016. Si les charges pratiquement incompressibles d'administration sont restées stables, les frais de communication et de suivi des projets ont quant à eux été fortement réduits. Il a fallu pour cela notamment faire recours au travail bénévole pour ce qui concerne le suivi des projets, alors que, depuis 2010, ce travail avait pu être

en partie rémunéré. La mise en œuvre de projets au Nord a été réduite afin de consacrer les forces utiles au cœur des activités de l'ADAP, c'est à dire le suivi de la mise en œuvre de projets au Sud.

Pour ce qui concerne les charges directes des projets de terrain, elles ont baissé du fait de la clôture du projet burkinabè et le démarrage tardif d'un nouveau projet à Madagascar, comme évoqué plus haut.

Résultat : Au final, le résultat annuel de l'exercice 2016 a été négatif (-6'767.35 Frs) et induit des fonds propres nets de 4.39 Frs. Pour ce faire, il est prévu de lancer un troisième projet de terrain courant 2017 et d'améliorer la visibilité de l'association par une refonte de son site internet.

Il est à relever toutefois qu'en cette période de disette de l'association, le dynamisme de la vie associative a été en fait plus fort que jamais, si l'on considère le nombre d'heures de travail des bénévoles de l'association. Ces derniers participent non seulement à la réalisation des projets au Nord et aux événements organisés par l'ADAP, mais contribuent aussi de façon importante à la planification stratégique et au suivi des activités au Sud. En tout, environ 4'600

heures de travail bénévole – souvent très qualifié - ont été réalisées par les membres de l'association, une contribution qui peut être évaluée à 230'000 Frs. Cet apport considérable, qui ne transparaît pas dans les comptes de l'association, n'est pas seulement nécessaire à la vie de l'association, il illustre aussi (et surtout) l'attachement des membres de l'ADAP aux causes qu'elle défend.

E. Ricci

SOUTENIR L'ADAP

- Financièrement à travers un don ou en devenant membre : 80 CHF adulte, 30 CHF étudiant/AVS/Ai et 250 CHF institutions.

CCP : 17-212756-1

- Matériellement l'ADAP par des dons de matériel de bureau ou des équipements pour les patrouilles en brousse.
- En mettant du temps à disposition en tant que bénévole pour nos manifestations ou activités de gestion à Genève.

EXERCICE 2016

BILAN

ACTIFS

	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
Actifs circulants		
Trésorerie	273'760.65	94'393.80
Actifs de régularisation	11'327.00	7'341.70
Total actif circulant	285'087.65	101'735.50
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières (Dép. gar. loyer)	1691.77	1691.77
Immobilisations corporelles	0.00	0.00
Total actifs immobilisés	1'691.77	1'691.77
TOTAL DES ACTIFS	SFr. 286'779.42	SFr. 103'427.27

PASSIFS

	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
Fonds étrangers		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme portant intérêt	0.00	0.00
Autres dettes à court terme	0.00	0.00
Passifs de régularisation	15'576.90	14'698.15
Total capitaux étrangers à court terme	15'576.90	14'698.15
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêt	0.00	0.00
Autres dettes à long terme (fonds affectés à projets)	271'198.13	81'957.38
Total capitaux étrangers à long terme	271'198.13	81'957.38
Capitaux propres		
Réserve légale issue du bénéfice	0.00	0.00
Réserves facultatives issues du bénéfice	6'771.74	2'327.67
Résultat de l'exercice	-6'767.35	4'444.07
Total fonds propres	4.39	6'771.74
TOTAL DU PASSIF	SFr. 286'779.42	SFr. 103'427.27

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

Produits	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
Dons liés (affectés à projets)	128'159.25	321'727.02
Produits divers	21'610.00	49'395.40
TOTAL DES PRODUITS	SFr. 149'769.25	SFr. 371'122.42

CHARGES

Charges directes de projets	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
Charges directes projet Inyonga – Tanzanie 14-17	7'649.60	174'511.32
Charges directes projet Inyonga 16-28	58'181.80	
Charges directes projet AFAUDEB – Burkina Faso 12-32		82'673.90
Charges directes projet MADA 16-47	46'592.85	0.00
Charges directes projet Loterie Romande	0.00	11'869.37
Charges directes projet Capitalisation Burkina	2'000.00	9'693.04
Total charges directes de projets	114'424.25	278'747.63

Charges directes de projets/fonds propres

Participation projets	0.00	0.00
Total Charges directes de projets/fonds propres	0.00	0.00

Gestion et administration

Charges de personnel	8'130.74	50'050.98
Autres charges d'exploitation	33'981.61	37'879.74
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0.00	0.00
Total charges de gestion et administration	42'112.35	87'930.72

TOTAL DES CHARGES	SFr. 156'536.60	SFr. 366'678.35
Résultat de l'exercice	-6'767.35	4'444.07
	SFr. 149'769.25	SFr. 371'122.42

VARIATION DES FONDS POUR PROJETS

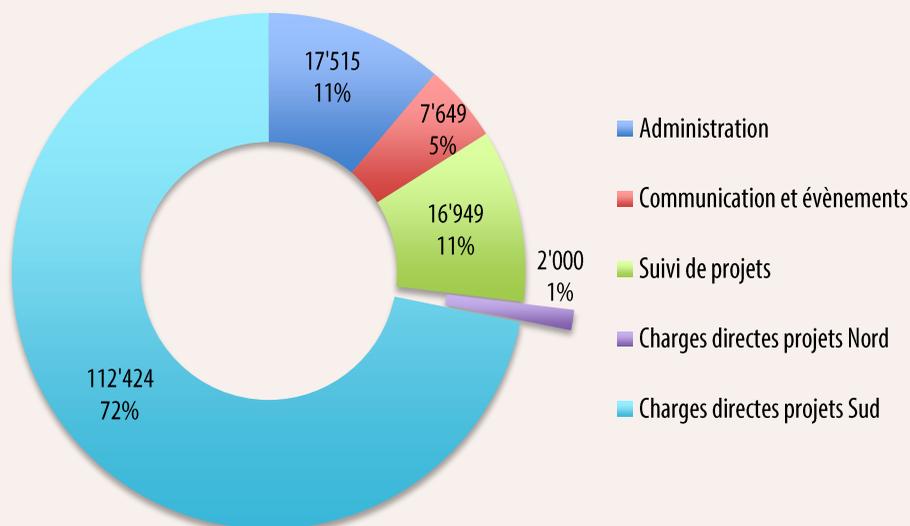
ANNÉE 2016

Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2016	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2016
Tanzanie - Inyonga 14-17	8'479.13		7'649.60	760.00		69.53
Tanzanie - Inyonga 16-28	0.00	178'000.00	58'181.80	7'225.00		112'593.20
Burkina Faso 12-32	60'171.00					60'171.00
Madagascar 16-47	0.00	139'400.00	46'592.85	5'750.00		87'057.15
Projet expo photo Loterie Romande	2'485.81					2'485.81
Projet Capitalisation Burkina	10'821.44		2'000.00			8'821.44
TOTAL Fonds Affectés	81'957.38	317'400.00	114'424.25	13'735.00	0.00	271'198.13
Fonds propres	Solde initial au 1.1.2016	Attributions	Utilisations		Transferts internes	Solde final au 31.12.2016
Capital	6'771.74				-6'767.35	4.39
Résultat de l'exercice		-6'767.35			6'767.35	0.00
TOTAL Fonds Libres	6'771.74	-6'767.35	0.00		0.00	4.39

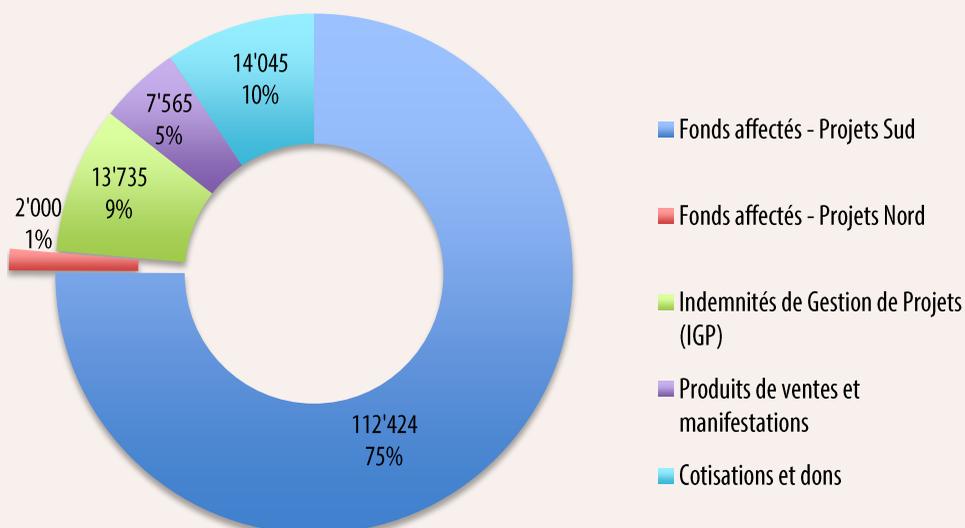
ANNÉE 2015

Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2015	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2015
Tanzanie - Inyonga 14-17	77'538.45	127'077.00	174'511.32	21'625.00		8'479.13
Burkina Faso 12-32	75'897.75	87'689.00	82'673.90	20'741.85		60'171.00
Projet écoles	612.54			612.54		0.00
Projet expo photo Loterie Romande	14'355.18		11'869.37			2'485.81
Projet Capitalisation Burkina	18'924.48	1'590.00	9'693.04			10'821.44
TOTAL Fonds Affectés	187'328.40	216'356.00	278'747.63	42'979.39	0.00	81'957.38
Fonds propres	Solde initial au 1.1.2015	Attributions	Utilisations		Transferts internes	Solde final au 31.12.2015
Capital	2'327.67				4'444.07	6'771.74
Résultat de l'exercice		4'444.07			-4'444.07	0.00
TOTAL Fonds Libres	2'327.67	4'444.07	0.00		0.00	6'771.74

RÉPARTITION DES CHARGES 2016



RÉPARTITION DES REVENUS 2016



REMERCIEMENTS

Le comité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes et institutions qui permettent à l'ADAP d'exister :

- Nos membres, donateurs et sponsors lors de la course Race for Gift.
- Nos bénévoles actifs tout au long de l'année ou de manière ponctuelle. Un grand merci à Ezra, David, Joanne, Yves et Manon pour l'important travail fourni en 2016.
- Nos partenaires financiers : la FGC, la Loterie Romande, Commune de Carouge, Ville de Genève, Etat de Genève et la DDC.
- Nos partenaires opérationnels: hepia, Chambre de l'économie sociale et solidaire-APRES-GE, Tanzania Wildlife Research Institute (TAWIRI), Innovex Tanzania, Sokoine University, Small Industries Development Organisation (SIDO), Association du Bateau Genève, Pole Sud, Association du Vallon, Fondation PAMS.

Crédits photos : Tanzanie : Hausser, Mermod, Halfani et Stampfli, Madagascar : Hartlieb et Mariller, Suisse : Leuba et Mermod.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ 2016

Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 02.05.2016

Président

Jean-Félix Savary

savary@adap.ch

Vice-présidente

Sandy Mermod

sandy@adap.ch

Resp. commission opération

Yves Hausser

hausser@adap.ch

Trésorier

Fabrice Frigerio

fabrice@adap.ch

Resp. communication

Alejandro Jorand

a.jorand@adap.ch

Resp. commission recherche

Joanne Félix

joanne@adap.ch



Version 2, 20.09.2017



Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
(+41) 022 320 76 75
info@adap.ch, CCP: 17-212756-1 www.adap.ch